

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 SEPTEMBRE 2013

Etaient présents : Patrick Dauge, Marc Petit, Elisabeth Bonamy, Claude Lainé, Philippe Cordonatto, Paulo De Freitas, Christian Glaziou, Paul Montbertrand.

Absents excusés :

Arnaud Buttet ayant donné procuration à Monsieur PETIT Marc

Corinne Rincheval ayant donné procuration à Monsieur DAUGE Patrick

Stéphane Jouanno.

Absents non excusés : Florence Dété, Raphaël Quimbel.

■ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 27 juin 2013.

DELIBERATIONS

■ **Décision modificative**

Afin d'équilibrer les comptes de la commune, il convient de faire des opérations comptables. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

■ **Prime exceptionnelle**

Une prime exceptionnelle de 100 € est proposée pour une partie du personnel communal. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

■ **Subvention exceptionnelle**

Une demande de subvention nous a été faite par les responsables du journal le lien de la paroisse de Fontenay-St-Père.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, **DECIDE**

➤ de donner une subvention exceptionnelle de 200 € à l'éditeur du journal LE LIEN

DECISION DU MAIRE

La commune n'a pas exercé son droit de préemption sur des terrains à vendre.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire indique que le Syndicat d'électricité des Yvelines (SEY) peut aider les communes à monter des dossiers de subvention, dont le montant peut atteindre 100 000 €, pour les communes qui font des travaux afin de réaliser des économies d'énergie. Il faut faire l'acquisition de points lors de travaux de construction ou de réfection (isolation, changement de chaudière, etc). Pour connaître son nombre de point, il faut faire réaliser un bilan énergétique. Ces points sont ensuite vendus aux banques qui les revendent aux usines polluantes.

Paulo DeFreitas : « Rue de Mantes, le marquage pour l'emplacement des voitures a disparu. »

Patrick Dauge : « Ils ont été effacés lors des travaux ; le devis pour les refaire est signé et il faut que nous relançons l'entreprise. »

Philippe Cordonatto : « Y aura-t-il d'autres plantations au bord du nouveau bassin ? »

Patrick Dauge : « Des arbres vont être plantés à l'automne. Dans un deuxième temps, il faudra prévoir de passer directement sous la rue du Meslier pour que l'eau arrive directement dans le bassin. Cela devrait éviter le dépôt d'alluvions dans les virages. Il faut peut-être aussi prévoir de faire un bac de décantation juste avant pour accéder plus facilement au bassin. Il faudra retuber en dessous.

La séance est levée à 19 h 35.

La secrétaire,
Elisabeth BONAMY